

NICOX SA

Société anonyme au capital de 29 910 120 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le quatre juin à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les bureaux de BuroClub, Drakkar 2 bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de réunion publié au BALO n°49 en date du 24 avril 2019 ; avis de convocation publié au BALO n°59 en date du 17 mai 2019 ; avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales L'Avenir Côte d'Azur en date du 17 mai 2019 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives le 16 mai 2019.

Les sociétés NOVANCES DAVID & ASSOCIE et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 16 mai 2019 sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Après avoir constaté l'absence, excusée, de Monsieur Michele GARUFI, Président du Conseil d'administration, l'assemblée élit Monsieur Gavin SPENCER en qualité de Président de l'assemblée (le "**Président**").

Madame Aurély ALOY et Madame Irène LALANDE, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (résolution n° 1).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (résolution n° 2).
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (résolution n° 3).

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n° 4).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société (résolution n° 5)
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur général à compter du 1^{er} janvier 2019 (résolution n° 6).
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Michele Garufi, Président-Directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (résolution n° 7).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution n° 8).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 3 240 266 actions sur les 29 910 120 actions ayant droit de vote à la clôture de la séance du 3 juin 2019. N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 18 avril 2019, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le mercredi 19 juin 2019 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub, Drakkar 2 bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Gavin SPENCER

LE SECRETAIRE

Madame Emmanuelle PIERRY

LES SCRUTATEURS

Madame Aurély ALOY

Madame Irène LALANDE